

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 304

INFORMATIONS OFFICIELLES

Juillet-Août 2006

Commune de Pampigny

28^{ème} année

Conseil communal – Déplacement séance

La séance du Conseil communal est déplacée du jeudi 7 septembre 2006 au **jeudi 21 septembre 2006 à 20h15**. L'ordre du jour sera annoncé ultérieurement.

Police des constructions

Autorisations municipales :

La Municipalité a l'intention de délivrer les autorisations suivantes, si aucune remarque particulière ne lui parvient dans les 10 jours :

Boccali Denise et Bruno, Rue du Melley 18B : réfection/peinture de la façade

Wihlborg Nicklas et Monika, Rue du Melley 22B : réfection/peinture de la façade

Ravessoud-Borboën Mireille et Pascal, Route du Stand 4 : travaux intérieurs, réfection de la toiture, réfection de la façade, pose de volets en aluminium, réouverture d'une fenêtre, démolition de l'abri à citerne

Ces dossiers peuvent être consultés les lundis soirs de 17h00 à 19h00 et les jeudis matins de 8h30 à 11h00.

Paroisse du Pied du Jura – Culte à Pampigny

Dimanche 27 août

10h30 cène

Economie d'eau potable

En raison des faibles précipitations enregistrées ces derniers mois, la Municipalité se voit dans l'obligation d'interdire l'arrosage des gazons jusqu'à nouvel avis. Nous vous remercions de vous limiter uniquement à l'arrosage des jardins potagers. Merci de votre compréhension.

Interdiction de feux de plein air, d'artifices et des engins pyrotechniques

Conséquence de la canicule et de la sécheresse qui l'accompagne : le Département de la sécurité et de l'environnement interdit immédiatement et pour une durée indéterminée les feux en plein air, l'usage d'engins pyrotechniques de divertissement et les feux d'artifices sur l'ensemble du territoire cantonal.

Toutefois, avec ou sans feux d'artifices, la traditionnelle fête du 1^{er} août à Sévery est maintenue.

Haies vives

Nous vous rappelons que les haies vives ou arbres bordant les biens-fonds doivent être taillés aux dimensions légales. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :

Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Recrutement de sapeurs-pompiers

Afin de compléter notre effectif mixte, nous cherchons pour 2007 de nouvelles recrues pour notre corps de Pampigny, Sévery et Cottens. Age minimum requis : 20 ans.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Monsieur Sébastien Tardy, commandant du feu, tél. 079.321.36.58 ou 021.800.41.24, jusqu'au 15 octobre 2006.

- voir au verso -

Fondation Annette Zimmermann

La fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'écoles et à l'achat de matériel d'enseignement.

Il suffit de faire une demande par écrit et d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte (M. Eddy Tardy, Président, 1142 Pampigny).

Le comité se réunit 3 fois par année soit début mars, début juin et en octobre. Veuillez faire parvenir vos demandes aux périodes susmentionnées. **Prochaine rencontre : 18 octobre 2006.**

Poste – boîte postale

Durant les travaux de réfection de la façade de l'auberge, la boîte postale est supprimée.

Fonds de solidarité

Précarité de l'emploi, chômage, difficultés économiques, bas salaires, retraites forcées... Autant de situations difficiles dont le nombre ne cesse d'augmenter. Géré par une commission créée en 2004, le fonds paroissial de solidarité offre aux habitants de la région la possibilité de recevoir une aide financière ponctuelle et rapide, ainsi qu'un accompagnement éventuel. L'aide est offerte à toute personne sans tenir compte de sa confession ou de ses valeurs morales. Chaque requête est traitée confidentiellement.

Pour toute demande d'aide ou offre de soutien : Anita Baumann, diacre, 021.803.26.76, ou Liliane Reichenbach, 021.800.36.22.

La Municipalité

Pampigny, le 25 juillet 2006

PS : Vous trouverez ci-joint une nouvelle liste des autorités communales pour la législature 2006-2011 à remplacer dans votre classeur

Objets trouvés (pour tout renseignement s'adresser au bureau communal tél. 021.800.03.10)

- vélo garçon orange, marque CILO
- vélo homme gris métallisé, suspension, fourche rouge
- vélo mountain bike GPX Fully, cadre noir, fourche rouge
- natel Samsung

Manifestations non officielles

01.08.2006	Fête du 1 ^{er} août à Sévery
26.08.2006	Tir Militaire au Stand
28.08.2006	Tir Militaire au Stand
01.09.2006	Repas de soutien familial du football à Montricher
24.09.2006	Tir de clôture et tir inter-sociétés